



Société anonyme de droit gabonais avec Conseil d'Administration au capital de 76 500 000 dollars US
Siège social : Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République Gabonaise)
www.total.ga
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 19 MAI 2017

Libreville, 19 mai 2017 - L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Total Gabon s'est réunie le 19 mai 2017 à Libreville, sous la présidence de M. Guy MAURICE.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration, dont :

- l'approbation des comptes de l'exercice 2016 qui font apparaître un résultat net de 6 millions de dollars US (M\$) ;
- l'approbation de la distribution d'un dividende net d'impôts au titre de l'exercice 2016 de 4,5 dollars US par action soit 20,25 M\$;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Michel ANTSELEVE pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit ce jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016 ;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Emmanuel CHAPON pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 ;
- le renouvellement des mandats d'administrateur de MM. Michel ANTSELEVE, Patrick GUENKEL, Frédéric AGNES, Jean-Fidèle OTANDAULT, Philippe PONTET et Guy MAURICE pour une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- la fixation de la rémunération globale des commissaires aux comptes pour l'établissement de leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2016.

Le résultat détaillé du vote des résolutions sera mis à disposition sur le site internet de la Société à l'adresse www.total.ga dans les prochains jours.

Le Conseil d'administration réuni ce jour a adopté les modalités de paiement du dividende. Le dividende de 4,5 dollars US par action sera payé en euros à compter du 9 juin 2017 pour une contre-valeur de 4,03 euros sur la base du cours du dollar US de la Banque Centrale Européenne du 19 mai 2017 (ou sa contre valeur en Francs CFA) fixé à 0,8945 euro pour un dollar US.

Le paiement sera effectué auprès des établissements suivants :

- Au Gabon : Union Gabonaise de Banque (UGB) ;
- En France : BNP Paribas Securities Services en tant qu'établissement centralisateur et tout établissement financier teneur de compte.

Total Gabon est détenu à hauteur de 58,28% par le groupe Total, 25% par la République Gabonaise et 16,72% par le public.

Contact Presse : Florent CAILLET florent.caillet@total.com